



Le 22 novembre 2020

Bonjour

A la mairie de Comiac, l'arrêté préfectoral de **rejet d'exploitation** d'un parc éolien est affiché. **Nous restons vigilants.**

Comme sur le site, les liens sont en **gras et rouge**

Voici quelques nouvelles qui nous ont semblé pouvoir vous intéresser :

Barbara Pompili, ministre de la transition écologique, évoque des risques de coupure de courant en cas de vague de froid cet hiver. Lire dans [La Dépêche](#) du 19 /11 2020, ou dans [Le Monde](#), voir sur [BFMTV](#) ; téléchargez les communiqués de [Presse de la FED](#) ou d' [Energie et Vérité](#). La raison fondamentale, c'est qu'en cas de grand froid, vers 19 h, avec un anticyclone, il n'y aurait pas assez d'électricité produite en France, même en remettant en marche les centrales thermiques ! Surtout si l'anticyclone couvre l'Europe...

L'Occitanie va-t-elle manquer d'électricité cet hiver ? Lire dans la [Dépêche du 21 /11/2020](#)



Sur Arte plusieurs vidéos sont à regarder :

- **Publié le 14 novembre 2020 :** **changement de cap en Allemagne ! L'éolien terrestre n'a plus vraiment la cote :** pour sa transition énergétique, l'Allemagne a finalement décidé d'investir ailleurs ; très prochainement, le secteur ne bénéficiera donc plus de subventions.
- **Publié le 17 novembre 2020, rediffusion le 24/11 à 20 h 50 :** **Technologies vertes mais polluantes, recyclage impossible...** Cette vaste enquête menée à travers le monde révèle les effets pervers des solutions propres pour parvenir à la transition énergétique. Elle nous emmène de la France, jusqu'au Chili ravagé par l'extraction du cuivre en passant par l'Allemagne, où s'entassent les pales d'éoliennes hors d'usage, la Chine, qui maîtrise déjà toute sa chaîne de valeur, sans oublier qu'elle est championne des métaux rares. Dans la province de l'Heilongjiang, un tapis de poussière toxique recouvre les régions agricoles, arrachant les paysans à leur terre, provoquant des cancers....



Les énergies renouvelables sont éternellement toxiques

L'électricité est toujours issue de moyens (éoliennes, panneaux, barrages, centrales,...) générant des déchets lors de leur construction (extraction des matières premières du sol), de leur exploitation et de leur démantèlement. Une partie seulement des déchets éoliens et photovoltaïques est recyclée, le reste (les déchets ultimes) est **abandonné dans des décharges, brûlé ou enfoui.**

Ainsi, pour l'éolien, le béton et le ferrailage des socles ne sont pas retirés du sol, et certaines pales sont enfouies dans des décharges, ou brûlées avec émissions de molécules toxiques organochlorées (dioxines).

Lire l'article de [Michel Gay du 9 novembre 2020](#)

«Les éoliennes sont un scandale environnemental stupéfiant» [figarovox/tribune du 16/11/2020](#)- Les éoliennes sont un gouffre financier et un désastre écologique, analyse Jean-Louis Butré. *Mais il faudra corriger l'erreur du journaliste les prix donnés sont en MWh et non kWh*

Selon l'Ademe, la promesse faite aux consommateurs par les fournisseurs d'électricité verte nourrit «une image trompeuse ». « En souscrivant une offre d'électricité verte, on pense qu'on va acheter des électrons produits par un parc éolien ou solaire alors que dans la majorité des cas seule une part très infime de la facture d'électricité rémunère ces installations renouvelables » lire l'article dans [les Echos du 13/11/20](#)
L'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) a décidé de lancer un label pour certifier les contrats les plus vertueux pour la planète, à compter de **septembre 2021**.



Communiqué de [Toutes Nos Énergies](#) du 16/11/2020
Le 27 novembre, la commission 2 du parc examinera « pour observations » l'avant-projet de **repowering des 23 éoliennes de Cambon-et-Salvergues** – société RES. Le « repowering » (augmentation de puissance des

aérogénérateurs à l'occasion de leur remplacement) mérite une attention particulière de la part des habitants et des responsables du parc.

C'est la raison pour laquelle nous publions une [note qui synthétise](#) les données juridiques et réglementaires du problème, **nos questions** qui sont l'expression de nos revendications.



Une nouvelle association s'est créée dans le cantal suite à un projet de 8 éoliennes que Boralex (Canada) voudrait implanter en Haute-Auvergne proche du château d'Anjony. Cette association s'appelle [« Vent du Milan »](#). Cette association a édité un document très bien fait de 39 pages pour alerter l'opinion sur les méfaits des éoliennes. N'hésitez pas à [le télécharger](#).

Ally Mercoeur haute Loire : Boralex (Canada) veut étendre sa centrale en passant de 26 à 37 machines en forêt de feuillus abritant Milan royal et Milan noir. Le préfet a refusé le Permis de Construire mais Boralex exerce un recours devant la CAA de Lyon..... [Contact possible](#)

L'association SEL : « Sauvegarde Environnement Lotois » a mis à jour sa pétition : [Eoliennes dans le Lot](#) : Mat de mesure, conseil municipal et cagnotte.

Dans l'Orne, un entraîneur a constaté le mal-être de ses trotteurs dès lors que des éoliennes installées près de son haras sont entrées en service en 2019. L'eau des abreuvoirs était chargée d'électricité. Une expertise a mis en cause son bâtiment, mais cette étrange coïncidence l'interroge.

Pierre-Yves Lemoine a donc fait appel à un avocat qui s'intéresse à ces étranges divagations électriques. "J'ai recensé une vingtaine d'éleveurs de volailles, de vaches laitières qui connaissent ces difficultés, raconte Me François Lafargue. Il y a des similitudes. À chaque fois, l'exploitation allait bien jusqu'au moment de la mise en service d'un ouvrage électrique à proximité" [reportage sur France3-région](#) L'avocat met en doute la sincérité des expertises menées par le GPSE, "un outil financé par les industriels pour trouver à tout prix une autre explication que celle qui est évidente".



Un archétype du scandale éolien : Bernagues, commune de LUNAS (34650). La société Energie renouvelable du Languedoc (ERL du groupe VALECO) a construit 7 éoliennes, alors que son permis de construire n'était pas accordé définitivement. Or elle a finalement perdu au Conseil d'Etat : ce permis est donc annulé [depuis novembre 2017](#). La loi nous permet de demander à la juridiction civile la démolition de ce "bâtiment", ce qui est possible dans des sites et milieux remarquables comme celui de Bernagues sur l'Escandorgue.

L'audience aura lieu le 15 décembre à 14h tgi - place flotte à Montpellier, [contactez Marjolaine](#) si vous voulez vous y rendre

Canada : Opération changement d'huile au parc éolien. Chacune des 12 éoliennes **contient 600 litres** d'huile. Ce sont donc 7200 litres qui ont été pompés et descendus par boyau. Le tout a été placé dans des barils et transporté par camionnette jusqu'au centre des opérations, à Massueville. On peut penser que les éoliennes en France contiennent autant d'huile que les éoliennes au Canada !

Pays-Bas : Des réfugiés climatiques néerlandais fuyant les parcs éoliens "insupportablement bruyants".
Extrait : Les premiers réfugiés climatiques néerlandais sont un fait. Pas à cause des inondations, mais parce que les **citoyens ne peuvent pas faire face au bruit des parcs éoliens.**

«Le promoteur se vantait toujours de la Rolls-Royce parmi les éoliennes - si silencieuses. Mais nous avons été choqués. Le bruit était insupportable. La maison a été construite par mes parents, j'ai grandi là-bas et je pensais que je ne la laisserais qu'entre six planches, mais nous ne pouvions pas le supporter », explique Aan de Wiel. Des ondes sonores ont frappé les façades de trois côtés. **Même les taupes ont disparu de leur jardin.** Lire le texte en **Danois mis du 2 /11/2020**



Éoliennes : **Le casse du siècle**



Vous pouvez contribuer au financement d'un documentaire : chaque contribution bénéficie d'une réduction fiscale de 66% au titre des dons aux organismes d'intérêt général. Il s'agit d'informer les concitoyens des dégâts occasionnés par cette énergie supposément propre, par la réalisation d'un grand documentaire sur **la plupart des lieux communs et des représentations mensongères qui sévissent sur l'éolien.** Voir la bande annonce de **Document et Vérité**

N'hésitez pas à transmettre ce courriel à vos amis

Vous pouvez télécharger

- Un **triplyque de la FED** qui résume les principales raisons qui conduisent à refuser les éoliennes Il s'agit d'un triptyque format A4 imprimé recto verso composé de 3 volets à plier verticalement
- Les **powerpoints** de l'APPGE dénonçant les dangers des éoliennes
- Le rapport disponible à la DREAL du Cantal sur **la mortalité de l'avifaune** année 1 (2017) du parc éolien de La Luzette
- L'avis du Conseil National de la Protection de la Nature pour le projet éolien de Comiac sur le **site** <http://www.avis-biodiversite.developpement-durable.gouv.fr/juin-2019-a198.html>
- le dossier de **Vent du Milan**



N'hésitez pas à transmettre ce courriel à vos amis

Faisons respecter la loi :

La loi [n° 76-629 du 10 juillet 1976](#) stipule dans son article 1er : "...Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit. Les activités publiques ou privées d'aménagement, d'équipement et de production doivent se conformer aux mêmes exigences...."

La loi constitutionnelle [n° 2005-205 du 1 mars 2005](#) relative à la Charte de l'environnement précise en l'article 2:

Art. 1er. - Chacun a le droit de vivre dans un **environnement équilibré et respectueux de la santé**.

Art. 2. - **Toute personne a le devoir** de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement....

Art. 9. - La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la **préservation et à la mise en valeur de l'environnement**.

N'hésitez pas à transmettre cette lettre à vos amis

Bien cordialement pour le bureau

Gilles Forhan, secrétaire APPGE, membre du CA de

la FED 06.43.80.15.87 gilles.forhan@wanadoo.fr

appge-comiac@laposte.net

site <http://appge-comiac.e-monsite.com/>

Membres du bureau :

Brigitte Briard, [présidente](#) 06 29 51 46 78

Dominique Lacambre, [trésorier](#)

Benoît Briard, [trésorier adjoint](#)

Gilles Forhan, [secrétaire](#)

Bernadette Forhan, [relecture](#)